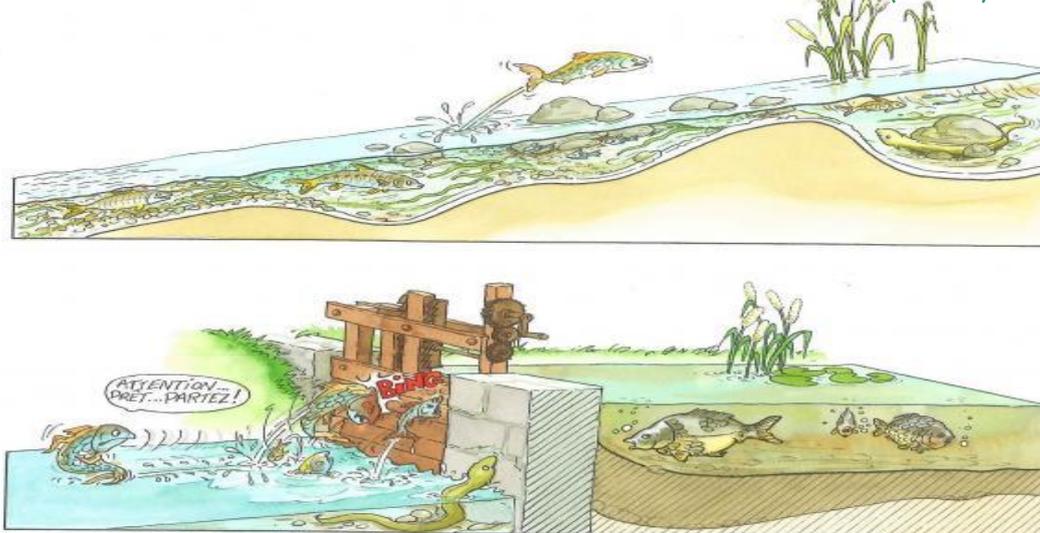


## ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE DE GESTION COORDONNÉE DE 41 OUVRAGES MOBILES SUR LE BASSIN DE LA CISSE (41-37)



La Cisse et ses affluents principaux comptent 41 ouvrages de retenue mobiles auxquels viennent s'ajouter les nombreux seuils artificiels (radiers de pont, seuils non mobiles, ...).

Avant : La gestion de ces ouvrages était réalisée sans aucune coordination globale (gestion individuelle des propriétaires) et de façon ponctuelle en réaction à des brusques montées d'eau (ouverture sur de courtes périodes en cas de montée des eaux). Cette relative absence d'organisation induisait de manière plus ou moins forte des phénomènes d'accentuation des risques de débordement pouvant générer des inondations; d'accentuation des phénomènes de dépôts sédimentaires ; de cloisonnements piscicoles et d'accentuation des phénomènes d'eutrophisation en amont des ouvrages non manœuvrés régulièrement.

Depuis 2014 : Le Syndicat du Bassin de la Cisse a mis en place un protocole d'ouverture concertée et généralisée des 41 ouvrages mobiles du bassin de la Cisse pendant la période hivernale. Les manœuvres de vannages, sont effectuées en fonction du débit de la Cisse, nous déclenchons l'ouverture des vannages dès que le débit atteint un certain niveau (1.5 fois le module pour 2014, ajusté à 1 fois le module pour 2015) pendant plusieurs jours consécutifs. Un système d'ouverture « en cascade » est alors enclenché (ouverture d'aval vers amont des vannages). Le syndicat, via sms ou appels, alerte le propriétaire de l'ouverture de son vannage.

L'ouverture des vannages se déroule selon un ordre bien précis, d'amont en aval et sur 3 jours. La coordination de ce protocole est réalisée par les agents du syndicat.

En 2014, 90% des propriétaires ont participé à ce protocole expérimental.

**Maître d'ouvrage** : Syndicat du Bassin de la Cisse.

**Période concernée par la gestion** : du 1<sup>er</sup> Décembre au 1<sup>er</sup> Mars (depuis 2014).

**Coût total et financements du projet** : temps des agents pour organiser et suivre le protocole



Exemple du clapet de Chouzy sur Cisse

Situation clapet fermé

Situation phase d'ouverture clapet



Situation clapet ouvert



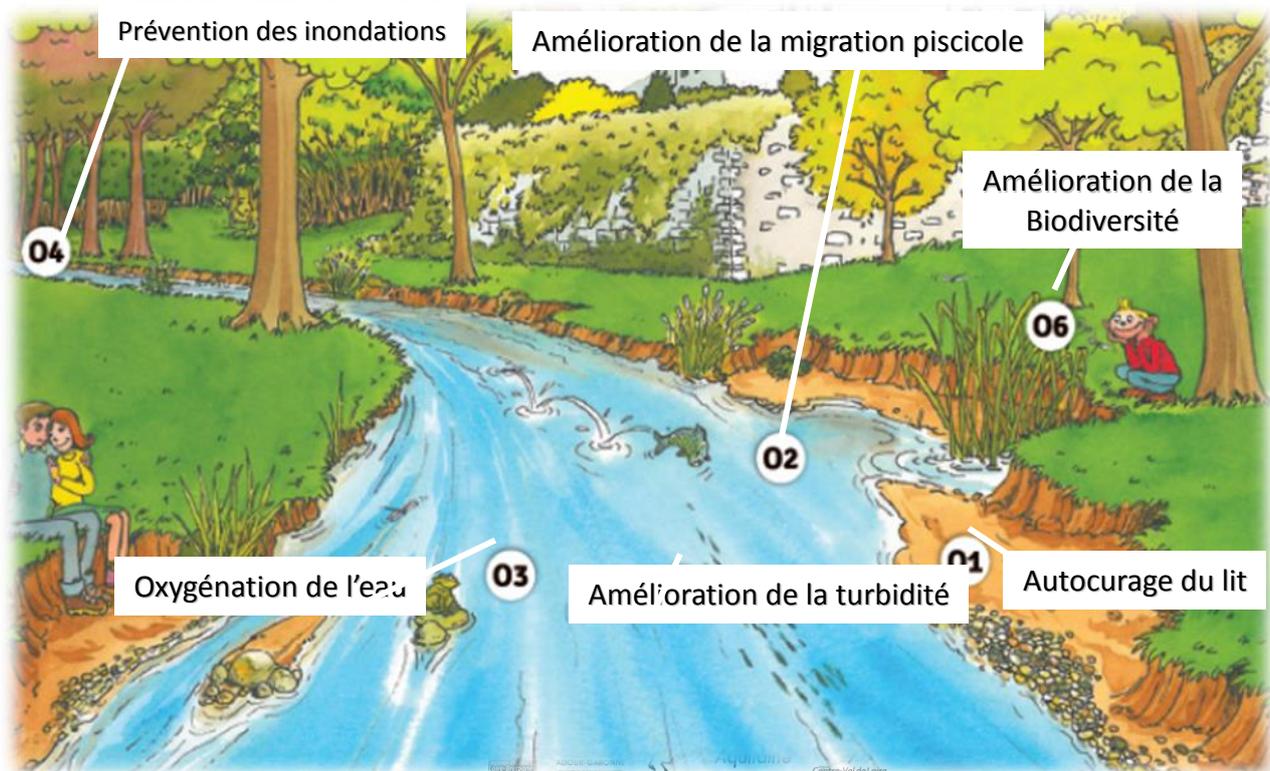
Situation phase d'ouverture amont

### Ouvrir entièrement ou partiellement les ouvrages mobiles de manière coordonnée pour :

- Faciliter un **auto-curage naturel des rivières** concernées permettant ainsi un décolmatage du lit mineur & une amélioration de la qualité des eaux (oxygénation, réduction des températures en amont des ouvrages, réduction de l'envasement) ;
- Faciliter le **transit sédimentaire des matières fines** bloquées en amont des ouvrages et circulant naturellement dans les cours d'eau pendant les périodes hivernales ;
- Faciliter la **circulation des espèces piscicoles migratrices** entre les tronçons segmentés par les ouvrages, notamment anguilles et brochets pour la Cisse et truites pour la Cisse landaise et la Remberge facilitant ainsi le mélange des populations présentes & l'accès aux zones de frayères et de nourrissage ;
- **Réduire les risques de crues et d'embâcles** en organisant l'ouverture coordonnée des ouvrages et en augmentant les capacités de transit hydraulique par l'abaissement de la lame d'eau durablement en période hivernale ;
- **Organiser une gestion cohérente et concertée des ouvrages hydrauliques mobiles de la Cisse et de ses Affluents** en fonction des débits, des caractéristiques de chaque ouvrage et de leur position à l'échelle du bassin hydrographique ;
- **Faciliter et affiner la proposition de mesures correctives d'aménagement** des ouvrages classés en liste 2 en appréhendant la rivière dans son fonctionnement naturel.

### Informations sur les aspects administratifs et réglementaires

Les arrêtés de classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement publié au journal officiel le 22 juillet 2012 définissent les cours d'eau sur lesquels la migration piscicole & le transit sédimentaire devront être assurés (cours d'eau en liste 2) et ceux sur lesquels, aucun nouveau barrage ne pourra être construit (cours d'eau en liste 1).





Situation vannes ouvertes (amont vannage)



Situation vannes ouvertes (bras principal)

Exemple du vannage du moulin de Saint Ouen les Vignes



Situation vannes fermées (bras principal)



Situation vannes ouvertes (bras secondaire)

**Suivi :** Afin de mesurer les objectifs du système d'ouverture coordonnée des vannages de la Cisse et d'adapter le dispositif aux différentes contraintes locales, le SMB Cisse prévoit la mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui seront valorisés chaque année :

- Indicateurs de transport sédimentaire : 5 relevés bathymétriques (hauteur de dépôts sédimentaires), réalisés 2 fois par an par les agents du syndicat, en amont & en aval d'ouvrages hydrauliques impactant pour le transport sédimentaire.
- Indicateurs de migration piscicole : Programmation de pêches électriques complémentaires aux points de contrôle piscicoles effectués dans le cadre du suivi hydro-biologique DCE réalisé par l'ONEMA 41/37, l'agence de l'eau Loire Bretagne & les fédérations de pêche 41/37.
- Indicateurs de qualité de l'eau : Le SMB Cisse s'appuie sur les prélèvements effectués dans le cadre du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles en place sur le bassin et ajoute des points de contrôle « physico-chimiques » par prélèvements complémentaires.

**Informations complémentaires :**

Chaque ouvrage a fait lieu à l'édition d'une fiche pour préciser au propriétaire comment ouvrir correctement son vannage. Des réunions sont organisées au début et la fin de la période afin de faire le bilan de l'opération.

« Globalement, nous avons « perdu » entre 30 et 50cm de vase dans les biefs et retenues d'eau (dans les secteurs étudiés mais aussi plus globalement sur l'ensemble des ouvrages aux dires des propriétaires). Malgré une bonne participation de la plupart des propriétaires, il est néanmoins constaté que certains propriétaires n'ouvrent pas sur toute la durée du protocole, préférant l'ouverture « à réaction », lors de coups d'eau ponctuels. Cette mise en place de l'opération « rivière ouverte » a permis aux différents propriétaires de se rencontrer, de se connaître, comprendre les problématiques de l'amont et de l'aval et ainsi de se coordonner tout au long de l'année pour « bonifier » les ouvertures et manipulation de vannes. Aujourd'hui, nous arrivons au bout de la troisième année de l'expérimentation et nous proposons ainsi, en 2017, un protocole « définitif » pour les années à venir (mais qui pourra quand même être modifié, à la marge, notamment sur la notion de débit). L'opération a donc pour objectif d'être pérennisée chaque année. »

**Documents accessibles :**

**Protocole complet mis en œuvre :** [http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/outil-\(3\\_16\).html](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/outil-(3_16).html) (rubrique ouverture coordonnée ouvrages)

**Bilan saison 3 – bathymétrie :** <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/203/CisseOuv.Coord.BilanSaison3.pdf>

**Contact :TMR :** Valentin BAHE ou Ludovic COGNARD - 02 54 46 25 78 - [smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

**Président du Syndicat :** Jean-Louis SLOVAK - 4 rue du Bailli - 41190 HERBAULT

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'exemples sur [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)

